

Un Plan Local d'Urbanisme intercommunal pour répondre ensemble aux enjeux de notre territoire

Aujourd'hui, notre territoire doit répondre à un certain nombre d'enjeux, notamment :

- la production de logements afin d'attirer de nouveaux habitants ;
- le développement économique et l'arrivée des grands projets (Canal Seine Nord Europe, Plateforme multimodale de Marquion, projet E valley...)
- la préservation de l'activité agricole ;
- la protection des biens et des personnes vis-à-vis des risques naturels et technologiques ;
- la préservation et de valorisation du patrimoine naturel, bâti et paysager ;
- la mobilité.

Afin d'apporter une réponse cohérente à ces différents enjeux, **l'échelle intercommunale apparait comme étant la plus pertinente**. En effet, plutôt que de demander aux 49 communes qui composent notre territoire de réfléchir individuellement à ces problématiques, nous avons décidé d'y **réfléchir ensemble** en élaborant un **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**.

La procédure d'élaboration du PLUi a été lancée cette année : elle a démarré officiellement le 15 mars 2019 ; date à laquelle **le Conseil Communautaire a délibéré**.

Le **04 novembre dernier, les Maires des 49 communes membres de la Communauté de Communes Osartis-Marquion étaient réunis à Vitry-en-Artois** pour lancer les travaux qui débutent par le diagnostic du territoire. Cette **première étape** va permettre de comprendre les atouts, les faiblesses, les opportunités et les menaces en présence sur l'ensemble des thématiques qui composent le territoire : démographie, logement, économie, emploi, environnement, risques, cadre de vie, équipements, commerces, services, mobilité, agriculture, foncier...



Ces travaux, organisés sous forme d'ateliers participatifs où chaque commune est conviée ont démarré le 21 novembre dernier à Bournon. Ils se poursuivront au cours du premier trimestre 2020.

Sur la base des constats issus du diagnostic, nous réfléchirons à partir du printemps 2020 **aux objectifs que nous souhaitons fixer pour notre territoire pour les 10 à 15 prochaines années**. Ces objectifs seront définis dans un document appelé **Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD)**.

Enfin le **Projet d'Aménagement et Développement Durable sera traduit par des outils réglementaires qui serviront à instruire les autorisations d'urbanisme**. Nous rédigerons alors le règlement d'urbanisme qui cadrera le développement de l'ensemble des 49 communes, avec chacune leurs spécificités.

Nous souhaitons vous associer à la construction de ce projet et nous vous invitons à faire part de **vos remarques** et apporter ainsi votre contribution à la réflexion des élus du territoire. **Un registre de concertation** est mis à disposition de la population dans chaque mairie, au siège et dans les deux annexes de la Communauté aux jours et heures d'ouverture.

Pour plus de renseignements sur les points évoqués ci-dessus, n'hésitez pas à consulter **le site internet (www.cc-osartis.com)** de la Communauté de Communes. Vous y trouverez **de plus amples informations** sur ces différents documents, sur le calendrier prévisionnel, sur les modalités de concertation avec la population...

**49 communes pour
entreprendre ensemble**

www.cc-osartis.com |  @Osartis